

COUR CONSTITUTIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

## AVIS

**Suite à la proclamation de la liste provisoire des candidatures faite par la Cour constitutionnelle le mardi 25 février 2020 à 12 H 09 mn, il est porté à la connaissance des candidats à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale, que le dépôt des requêtes s'arrête, conformément au délai légal de 24 heures fixé par l'article 31 de la loi organique fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle, ce jour mercredi 26 février 2020 à 12 H 10 mn.**

Bamako, le 25 février 2020

**P/ LE PRESIDENT / PO  
LE SECRETAIRE GENERAL**



**Dr Boubacar DIAWARA**  
*Chevalier de l'Ordre National*